



7 7 FEV. 2024 ID: 085-200061265-20240215-2024





République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Centre Intercommunal d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE"

Siège: 4 rue du Soleil Levant CS 63669 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil d'administration: 29

Membres en exercice :

Membres présents: 18

## DELIBERATION DL CIAS 2024-1-04

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de : - la transmission en Sous-Préfecture le : 2 2 FEV. 2024 - la publication le : 2 2 FEV. 2024 2 2 FEV. 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 8 février, s'est réuni à 18h00 à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, Isabelle DURANTEAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Denise RENAUD, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Dominique SIONNEAU, François BLANCHET à Thierry FAVREAU, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Marie Renée GAZEAU est désignée secrétaire de séance.

Passage à la M57 – Approbation du règlement budgétaire et financier du CIAS de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Recu en préfecture le 22/02/2024

2 2 FEV. 2024

ID: 085-200061265-20240215-2024



Le Conseil d'Administration a validé la mise en place de la nomenclature M57 lors du conseil du 3 octobre 2023 avec une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal et les budgets annexes « EHPAD Harmonie à La Chaize Giraud » et « CHT St Gilles ».

La délibération prévoyait alors les principales évolutions pour le CIAS de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

- L'instruction comptable M57 pose le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis dès la mise en service de l'immobilisation ou la date du mandatement pour les subventions d'équipement versées :
- Application de la fongibilité des crédits entre chapitre (sauf dépenses de personnel) dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et définit les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme et Autorisations d'engagement.

Le règlement budgétaire et financier reprend :

- Le cadre juridique du budget du CIAS et de ses budgets annexes (les principales règles relatives au budget, le cadre budgétaire, le suivi pluriannuel, la préparation budgétaire...),
- L'exécution budgétaire (l'exécution des dépenses, des recettes, le fonctionnement des régies, les opérations de fin d'exercice ...),
- Les opérations financières particulières (la gestion patrimoniale, les amortissements, les provisions, la dette).

Ce règlement est valable pour la durée de la mandature. Il peut toutefois être révisé.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R.123-20,

Vu la délibération n° DL CIAS 2023-6-03 du 3 octobre 2023, approuvant le passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

## **DECIDE:**

Article 1 : d'approuver le règlement budgétaire et financier du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour le budget principal et les budgets annexes « EHPAD Harmonie à La Chaize Giraud » et « CHT St Gilles »;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Givrand, le 20 février 2024, Le Vice-Président du CIAS

> Jean SOYE病 Croix de Vie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Mantes de un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.